

<p style="text-align: center;"><b>Réunion du CLIC</b> <b>Site Nitro-Bickford à Bagard</b> <b>25 juin 2010</b></p>
---

*La réunion est ouverte à 9 heures 35.*

## **I. Introduction**

M. AMAT (Chef du pôle développement durable à la sous-préfecture d'Alès) excuse l'absence de M. PORTAL, sous-préfet d'Alès, et indique qu'il le représentera.

En liminaire, il précise que l'arrêté préfectoral fixant la composition du présent CLIC a récemment subi deux corrections. Premièrement, en cas de recours, c'est le Tribunal administratif de Nîmes qui est compétent et non pas celui de Montpellier. La deuxième modification concerne la suppression du représentant de l'ARS au sein du collège « administrations ». Cependant, l'ARS pourra être conviée à participer à une réunion du CLIC si son expertise s'avère nécessaire.

*Il est procédé à un tour de table.*

## **II. Candidatures et désignation du Président du CLIC**

M. AMAT propose de procéder à la désignation du Président du CLIC afin de remplacer M. ZANAZZO, ancien maire de Bagard, à cette fonction.

M. PELLERIN (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Languedoc-Roussillon) rappelle brièvement le rôle et les attributions du Président du CLIC ainsi que les modalités de sa désignation. Il indique que le Code de l'environnement prévoit qu'il doit s'agir de l'un des membres du comité nommé par le ou les préfets, sur proposition de ce comité.

M. AMAT souligne, avant de recenser les candidatures, que le secrétariat du CLIC est assuré par les Services de l'Etat, notamment ceux de la DREAL, en collaboration avec la sous-préfecture.

*La candidature de M. Viala (Maire de Bagard) est adoptée à la majorité.*

## **III. Présentation du bilan annuel de la société Nitro-Bickford**

M. ROTH (représentant de la société Nitro-Bickford) présente, à l'appui de la projection d'un document, les principaux faits marquants depuis 2006. Il explique notamment que cette année-là un diagnostic Amiante a été réalisé sur l'ensemble des bâtiments. En 2007, la partie administrative de la société a déménagé pour se rapprocher du dépôt ; une étude sûreté a par ailleurs été menée sur le site par l'un des trois experts agréés en France. Parallèlement, la maîtrise foncière a sensiblement

augmenté grâce à la location de terrains supplémentaires. Une réfection du passage busé a, quant à elle, été effectuée ; enfin, de gros travaux d'entretien des bâtiments ont été opérés et l'éclairage a été totalement réparé. En 2008, le site s'est doté d'une sirène PPI ; la révision quinquennale de l'étude de dangers a par ailleurs intégré la nouvelle réglementation pyrotechnique de décembre 2007 ainsi que la démarche de maîtrise des risques.

M. ROTH poursuit avec le bilan annuel du Système de Gestion de la Sécurité 2009. Ce bilan s'effectue avec tous les directeurs de Nitro-Bickford qui procèdent à une revue de direction commune. Au sein de cette revue sont dressés des bilans, au niveau de l'ensemble des dépôts, relatifs aux différentes inspections de l'Etat, au plan de progrès, aux actions, aux accidents du travail ainsi qu'au REX.

M. ROTH fait ensuite un focus des actions de 2009 concernant le site de Bagard. Il indique qu'il s'agit essentiellement d'actions de formations réglementaires liées à la sécurité, internes ou continues. Il précise que deux formations sécurité ont été réalisées, l'une sur le risque routier et l'autre sur le risque incendie.

Parallèlement, des actions de contrôle et de vérification sont menées. Une inspection de la DREAL s'est déroulée en avril 2009 et toutes les inspections réglementaires ont été réalisées par DEKRA. M. ROTH ajoute qu'un suivi rigoureux des EIPS – Eléments Importants Pour la Sécurité – est également assuré. S'agissant des transports d'explosifs, les déclarations d'itinéraires sont systématiquement transmises à la Préfecture.

M. ROTH détaille ensuite les actions particulières et les éléments marquants pour l'année 2009. La mise en place des actions préventives de la pandémie grippale a permis à la société de bâtir un plan de continuité. Une révision complète du POI a été effectuée suite à l'inspection de la DREAL. Une liste d'auditeurs internes a été dressée. Consécutivement à une demande de la DRIRE, tous les éléments de chauffage et de climatisation ont été retirés d'un dépôt désaffecté. Enfin, une analyse du risque Foudre a été réalisée et une installation vétuste a été sécurisée.

M. ROTH continue son exposé en indiquant qu'aucun accident n'a été recensé en 2009 sur le site de Bagard. Pour l'ensemble des sites Nitro-Bickford, soit 12 en métropole et un en Corse, ce sont 24 REX qui ont été listés dont 10 concernent le transport ; 10 sont par ailleurs liés aux prestations en carrières.

Dans le cadre des Mesures de Réduction des Risques, M. ROTH explique que Nitro-Bickford abandonne l'usage de détonateurs électriques de basse intensité en faveur de détonateurs électroniques. La société privilégie également le recours aux émulsions au détriment de la dynamite qui aura certainement disparu dans la prochaine décennie.

M. ROTH termine sa présentation par les actions de prévention et précise que des opérations de mise en sûreté seront réalisées en 2010 pour un montant d'environ 150 000 euros.

M. KRAUSS (Communauté de Communes Autour d'Anduze) s'étonne que ces éléments positifs ne soient pas communiqués à la population.

M. PELLERIN rappelle qu'aucune réunion de ce CLIC n'a eu lieu depuis 2006 quand celui-ci a vocation à informer les citoyens concernés. Dorénavant, les réunions se dérouleront annuellement. Le respect de cette cadence permettra d'instaurer une bonne communication vers les populations.

M. BENALET (Maire de Générargues) suppose que le site de Bagard ne présente pas de réel problème puisqu'énormément de riverains ignorent jusqu'à son existence.

M. PELLERIN confirme que, généralement, les sites d'explosifs se fondent dans le paysage et manifestent rarement leur présence.

#### **IV. Point d'avancement du PPRT : aléas et enjeux**

*Un film pédagogique sur le PPRT est diffusé en préambule.*

M. PELLERIN annonce qu'il va revenir sur l'étude de dangers précédemment évoquée afin de procéder à une présentation des aléas.

Mme PARA (représentante de riverains) s'enquiert de la situation de Peyremale sur la carte des aléas. Parallèlement, elle déclare que certaines compagnies d'assurance refusent de conclure des contrats avec les résidents proches du site.

M. PELLERIN précise qu'il va projeter une carte des aléas qui répondra sûrement aux interrogations. Il rappelle que l'élaboration du PPRT commence par la réalisation, par l'exploitant, d'une étude des dangers. Celle-ci aborde la réduction des risques à la source, la maîtrise de l'urbanisation, les plans de secours et l'information des populations.

L'étude fait l'objet d'un rapport d'examen final, rédigé par la DREAL, qui établit ensuite le périmètre d'étude du PPRT. L'exploitant doit, dans ce cadre, analyser toutes les sources de risques envisageables.

M. PELLERIN poursuit en indiquant que les phénomènes dangereux recensés par l'exploitant sont classés ensuite dans une grille d'analyse définissant d'une part la probabilité du risque, d'autre part le niveau de gravité. S'agissant de Nitro-Bickford, trois scénarios se situent à un niveau de risque intermédiaire pour lesquels la société a mis en place toutes les mesures de sécurité nécessaires. Les autres phénomènes dangereux présentant un risque peu élevé, la situation a donc été jugée acceptable.

Un rapport a été établi le 9 avril 2009 accompagné de la cartographie des effets et des aléas. Le PPRT a donc été prescrit le 17 juillet 2009.

M. PELLERIN commente la carte des effets en précisant que sur un dépôt pyrotechnique, l'effet majorant est bien évidemment constitué par l'explosion. Les effets thermiques sont, quant à eux, englobés par les effets de surpression. Ces effets sont classés dans différentes zones qualifiées de très grave à faible.

La carte des aléas reprend les sept niveaux d'intensité précédemment détaillés dans le film.

M. PELLERIN précise, à l'attention de Mme PARA, qu'elle n'est pas située dans la zone des aléas du site de Nitro-Bickford.

M. KRAUSS souhaite savoir qui est destinataire de cette carte, laquelle constitue la base de l'information à délivrer aux populations.

M. PELLERIN précise qu'elle est disponible sur le site internet de la DREAL.

S'agissant de la zone SEVESO et de la carrière, Mme PARA s'interroge sur l'interdiction faite à la Bastide de Peyremale d'organiser des fêtes alors qu'elle s'estime personnellement plus proche de la zone dangereuse.

M. BONNEMAYRE (Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard) rétorque que la Bastide de Peyremale est davantage à proximité du site.

Il explique qu'une fois le périmètre d'étude déterminé, la DDTM a la charge de définir et de caractériser les enjeux présents dans ce périmètre d'étude. Il apparaît que trois secteurs sont concernés : Blatiès, Peyremale et Cabirous, totalisant 18 habitants. Il souligne que la Bastide de Peyremale peut accueillir jusqu'à 122 personnes.

M. BONNEMAYRE ajoute que pour Nitro-Bickford, deux postes de stockage d'explosifs et un poste de stockage de détonateurs sont à l'origine des risques. La carrière, deux exploitations forestières et quelques exploitations agricoles constituent les activités recensées sur le site.

Il liste ensuite les infrastructures de transports traversant le site, telles que la route départementale reliant Saint-Christol à Anduze et la route communale de Blatiès. M. BONNEMAYRE indique également la présence de deux espaces naturels protégés avec une zone NATURA 2000 et une ZNIEFF de type 1.

M. BONNEMAYRE souligne que trois projets sont prévus sur le périmètre : l'implantation d'un bureau d'études sur la commune de Saint-Jean du Pin, l'extension de la carrière sur la commune de Bagard et un projet éolien visiblement abandonné.

M. VIALA précise que le projet d'extension par le sud-est de la carrière a été rejeté par le conseil municipal.

M. MAURIN (Adjoint au Maire de Bagard) s'enquiert de la possibilité de réduction du périmètre d'étude.

M. PELLERIN répond que ce périmètre est déjà réduit à son maximum.

M. PINEDE (Chef d'Unité Territoriale à la DREAL) explique que la première étape consiste à délimiter le rayon d'étude ; par la suite, un autre périmètre résultera des mesures de maîtrise des risques.

M. KRAUSS considère, au contraire, qu'il est préférable que le périmètre d'étude soit suffisamment large.

M. PELLERIN indique que le périmètre d'étude est défini en fonction des effets possibles, aussi éloignés soient-ils.

M. VIALA demande si ce périmètre pourrait constituer un obstacle à l'agrandissement de la carrière.

M. PELLERIN estime que la présence humaine est faible dans les carrières. Il ne voit donc pas d'incompatibilité entre le projet et le périmètre d'étude.

Mme PARA s'inquiète de la présence de bâtiments à proximité.

M. MONTAGNEUX (Directeur régional de Nitro-Bickford) insiste sur le fait que l'exploitation de la carrière n'impacte pas directement le dépôt.

M. AMAT intervient afin de recadrer les débats sur le CLIC Nitro-Bickford. Il ajoute que si le projet d'extension de carrière voit le jour, la législation des installations classées imposera alors le dépôt d'une demande d'autorisation à la sous-préfecture. Ce dossier fera l'objet d'une procédure d'instruction totalement indépendante de la réglementation pour laquelle le présent CLIC est réuni. La procédure devra prévoir la consultation de l'ensemble des services de l'Etat, la consultation du public par l'organisation d'une enquête publique et la concertation des communes incluses dans le rayon constitué autour du projet.

M. KRAUSS considère que les projets ne sont pas réellement dissociables car la distance d'environ 150 mètres séparant Nitro-Bickford de la carrière diminuera en cas d'extension de celle-ci. Il s'interroge donc sur les éventuels effets d'explosions émanant de la carrière sur le site de Nitro-Bickford.

M. PELLERIN affirme que l'impact serait inexistant. En revanche, il est possible d'imaginer des répercussions d'un incident émanant du dépôt d'explosifs vers la carrière. Il précise que ce point est également l'objet du présent CLIC.

M. ROTH précise que l'étude de dangers, réalisée en 2008, a examiné les effets dominos possibles en fonction des cibles alentour. S'agissant de la carrière, l'absence de bâtiment sur ce site empêche tout effet domino.

Mme PARA cite l'exemple du site AZF et rappelle qu'il inspirait également confiance avant l'accident.

M. MONTAGNEUX refuse une telle comparaison. Il rappelle que le dépôt est présent depuis 51 ans à Bagard ; parallèlement, la réglementation s'est extrêmement durcie et les formations du personnel se sont sensiblement améliorées. De surcroît, le stockage des produits dangereux est réduit à 3 %.

M. MAURIN s'étonne que le PPRT soit annexé au PLU mais qu'il ne le soit pas au plan communal de sauvegarde.

M. VIALA répond que le plan communal de sauvegarde prend en compte le risque industriel.

M. PINEDE précise que le PPRT n'étant pas encore finalisé, il ne peut se conjuguer avec les documents d'urbanisme actuels. En revanche, dès qu'il sera arrêté, une mise à jour du PCS et du PLU sera probablement effectuée.

M. BENAZET ajoute que le PCS ne s'adresse qu'aux conseillers municipaux ; il ne liste que les dangers et les aléas relatifs à une commune précise.

## **V. Désignation du représentant du CLIC aux travaux d'élaboration du PPRT**

M. PELLERIN rappelle que dans la phase de stratégie du PPRT, des personnes et organismes associés (dont la liste est incluse dans l'arrêté de prescription du PPRT) doivent se réunir. Leur but

est de présenter les éléments techniques, de soumettre et recueillir les propositions d'orientation, de déterminer les principes d'élaboration du projet de plan de zonage et du règlement. Il précise que le membre désigné du CLIC représentera le comité lors des réunions d'élaboration du PPRT.

Il ajoute que la première réunion se tiendra probablement à la rentrée prochaine.

M. BONNEMAYRE indique que la prochaine étape consiste à définir le zonage brut et à programmer l'étude de vulnérabilité.

Mme BLANC (Conseil général du Gard) s'enquiert de la possibilité d'élire un suppléant.

M. PELLERIN reconnaît que l'idée est intéressante mais que le nombre de représentants doit rester limité.

*M. LASCH (représentant de riverains) quitte la salle.*

*La candidature de M. KRAUSS pour être représentant du CLIC au sein des réunions d'élaboration du PPRT est adoptée.*

## VI. Questions diverses

M. KRAUSS souhaite savoir si désormais le CLIC se réunira davantage.

M. PELLERIN répond qu'une réunion par an est prévue. En tant que représentant du CLIC aux réunions POA, M. KRAUSS sera davantage impliqué et informé.

M. ROTH propose de procéder à une présentation sur le risque lors de la prochaine réunion du CLIC de la rentrée.

*La séance est levée à 11 heures 35.*

Document rédigé par la société Ubiquis – Tél. 01.44.14.15.16 – <http://www.ubiquis.fr> – [infofrance@ubiquis.com](mailto:infofrance@ubiquis.com)

BAGARD, le 26 Octobre 2010  
Le Maire,  
Maurice VIALA

